

POSTE INFORMATIQUE EN LIBRE SERVICE

A compter du 1er mars 2019, la Mairie met à disposition des administrés un poste informatique avec connexion internet, pendant les heures de permanence Mairie.
L'utilisation du poste informatique est gratuite, seules les impressions sont payantes.

ECOLE de CRAMANS - RENTREE SCOLAIRE 2019

En début d'année, existait la menace de fermeture de classe, au vu des effectifs prévisionnels pour la prochaine rentrée scolaire.
Diverses réunions ont eu lieu entre les élus, les parents d'élèves et les équipes éducatives.
Les dernières nouvelles sont rassurantes et s'orientent sur le maintien du nombre des classes actuelles pour la rentrée 2019.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Compte-tenu de la date limite d'inscription sur les listes électorales, fixée au dimanche **31 mars 2019**, dans la perspective de l'élection des membres du parlement européen prévue le **26 mai 2019**, une permanence sera assurée en Mairie : le **samedi 30 mars 2019 de 10h à 12h**.

INFOS PRATIQUES

Gestionnaire de l'Eau : Interfaces Techniques SUEZ

N° 0977 408 408**N° 0977 401 126**

pour toutes demandes liées :

Numéro d'Urgence :

- à la facturation,
- aux problèmes de fuites sur branchements
- aux demandes de raccordements et de branchements
- en cas de fuite d'eau
- ou d'un débordement

Pour tous renseignements : 03 84 37 74 74 ou ccva@valdamour.com**HORAIRES DECHETTERIE - Site de VILLERS-FARLAY**

Jours	Hiver (14 octobre au 24 mars)		Eté (25 mars au 13 octobre)	
	Matin	Après-Midi	Matin	Après-Midi
Lundi	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
Mardi	9h30-11h45	Fermé	9h00-11h45	Fermé
Mercredi	Fermé	13h30 -16h45	Fermé	13h30 -17h45
Jeudi	9h30-11h45	Fermé	9h00-11h45	Fermé
Vendredi	Fermé	Fermé	9h00-11h45	Fermé
Samedi	9h30-11h45	13h30 -16h45	9h00-11h45	13h30 -17h45
Contact Téléphonique : 03 84 37 70 16				

RAPPEL PRATIQUE

Afin d'optimiser la collecte des Ordures Ménagères et d'éviter tout incident nous vous rappelons de sortir vos bacs la veille du ramassage et de les rentrer aussitôt l'opération effectuée.

AGENDA**DIMANCHE 26 MAI 2019**

ELECTIONS EUROPEENNES
 Inscription sur Listes Electorales
 Permanence MAIRIE
 Samedi 30 mars 2019
 de 10h à 12h

SAMEDI 1ER JUIN 2019

Inauguration de la CABORDE sur le
 site de la Vigne Conservatoire à
 CHAMPAGNE SUR LOUE

FESTIVAL THEATRAL ET MUSICAL**Les SEMEURS du VAL d'AMOUR****21 - 22 - 23 Juin 2019**

Organisé par le Service Culturel de la
 COMMUNAUTE de COMMUNES du
 VAL D'AMOUR



Mairie de CHAMPAGNE sur LOUE

Tél 03 84 37 69 12

Site Internet :

<http://www.champagne-sur-loue.fr/>

Courriel :

mairie.champagnesurloue@valdamour.com**Permanence**

Le Maire ou l'un de ses adjoints vous
 accueille avec la Secrétaire de Mairie
 Mardi et vendredi de 11h à 12h
 et sur rendez-vous

Formulaires administratifswww.service-public.fr**Champagne Infos****EDITO**

Chers Habitants,

Le site Internet de la commune est en
 ligne depuis le **1er mars 2019** !



En complément de votre bulletin municipal habituel, ce nouveau moyen de communication offre aux résidents de CHAMPAGNE-SUR-LOUE et aux visiteurs de la commune de nouveaux outils pratiques destinés à faciliter l'accès à l'information et aux services,

Une navigation aisée et dynamique : à partir du site construit autour d'une arborescence fonctionnelle et structurée où les informations sont organisées autour de **7 rubriques** principales, l'internaute peut facilement se repérer et trouver l'information recherchée. Un menu déroulant par rubrique, des pages portraits et des photos contribuant à valoriser les atouts de notre commune et lui donner un éclairage nouveau.

Un Site au service des Habitants : Demander un acte d'état civil, s'inscrire sur les listes électorales, etc...vous y trouverez tous les conseils pratiques pour vos démarches administratives et pourrez directement les effectuer en ligne à partir des liens proposés vers les sites institutionnels.
 Vous y trouverez également des informations dans les domaines de l'environnement, la scolarité, le transport... En 1 clic : des accès directs à des services utiles au quotidien sont directement disponibles sur la page d'accueil (*horaires des déchetteries, pré-réservation location salle des fêtes, associations...*)

Un site axé sur l'actualité locale : Le site se veut proche, vous trouverez en page d'accueil : des informations sur l'actualité locale et les dossiers à la Une. Un agenda présentant les animations à Champagne-sur-Loue.

La commune souhaite dédier des espaces de son site aux acteurs associatifs ainsi qu'au monde socio-économique et culturel de Champagne-sur-Loue pour leur permettre d'y référencer leur activité et profiter ainsi d'une fenêtre de communication supplémentaire. Les présidents d'associations, entrepreneurs, artisans, élus et chargés de communication sont alors «Contributeurs».

Par mesure d'organisation et d'équité, une charte a été rédigée dans le but de formaliser les relations entre la Commune et les Contributeurs au site internet, fixant, tel un code de bonnes pratiques, les attentes mutuelles et les devoirs des contributeurs vis-à-vis de la commune.

Avec vous, j'adresse tous nos remerciements à la Société CODEALYS qui a permis la concrétisation de notre projet de site internet et nous accompagnera dans l'avenir, en assurant sa maintenance.

Je vous donne rendez-vous, en ligne !...

Le Maire
 Marie-Christine PAILLOT

PRINTEMPS 2019<http://www.champagne-sur-loue.fr/>

ACTUS VOTRE COMMUNE PORTRAITS LOISIRS
 ENVIRONNEMENT GALERIE NOUS CONTACTER

SOMMAIRE

Edito	1
Carnaval.....	2
Inauguration Caborde.....	2
Les Semeurs du Val d'Amour...2-3	
Environnement.....	3
Agenda et Infos Pratiques.....	4

PHOTOS



CARNAVAL SAMEDI 2 MARS 2019

Samedi 2 mars, le CARNAVAL a tenu toutes ses promesses favorisant les échanges en toute convivialité.

Les enfants, petits et grands, vêtus de leurs déguisements, tous aussi colorés et originaux les uns que les autres, ont parcouru joyeusement le village en chantant.

Cette animation a favorisé une atmosphère de détente et de rires autour d'un goûter partagé, au cours duquel ont été dégustés crêpes, biscuits et sucreries variées.

Ensuite, chacun a pu s'amuser avec les nombreuses animations et jeux mis à disposition. Toutes nos félicitations aux organisateurs et accompagnateurs qui ont su animer avec brio cet après-midi festif.

Samedi 1er Juin 2019 : INAUGURATION DE LA CABORDE

Sur le Site de la Vigne Conservatoire



En avant première, nous vous faisons part du programme d'animations organisées par la Communauté de Communes en lien avec l'Association des Vignerons Amateurs du Haut VAL d'AMOUR, créée en 1998.

Création du PRIX RENOU en 2007 en hommage à René RENOU, vigneron et ancien président du Comité des Vins de l'INAO, (*Institut National de l'Origine et de la Qualité*) décédé en 2006.

Ce prix est destiné à récompenser la collectivité « ayant le mieux œuvré, au cours de l'année écoulée pour la défense et la promotion du patrimoine culturel lié à la viticulture ».

Répondant aux critères définis selon lesquels toute commune ou communauté de communes, ayant réalisé un projet autour du vin, d'ordre éducatif, environnemental ou œnotouristique : c'est tout naturellement que la CCVA s'est portée candidate.

La Communauté de Communes du VAL d'AMOUR, après avoir été retenue et de ce fait, présélectionnée, a été désignée gagnante du prix RENOU, par vote réalisé sur une liste établie entre les candidatures spontanées et celles suggérées par les adhérents de l'ANEV (*Association Nationale des Élus de la Vigne et du Vin*)

Une réception est prévue sur le site de la Vigne Conservatoire à Champagne-sur-Loue le **1er juin 2019 à 17h** pour la remise du prix.

A cette occasion, aura lieu l'inauguration de la Caborde. Chaque habitant de la commune y est convié pour fêter l'évènement.

ANIMATIONS THEATRALES ET MUSICALES -1-

Au cours du mois de décembre 2018, le Service Culturel de la Communauté de Communes du Val d'Amour a sollicité la commune pour accueillir le Festival « **les Semeurs du Val d'Amour** » pendant sa session d'été des **21-22-et 23 juin 2019**.

S'agissant d'un véritable théâtre en plein air, il est impératif, comme vous le savez, de mettre en place un dispositif de mesures adaptées en matière d'infrastructure routière et de sécurité du public, d'autorisation, d'information. Le dossier est en cours de réalisation.

ANIMATIONS THEATRALES ET MUSICALES -2-

Parallèlement à cette organisation, une préparation logistique rigoureuse en amont est nécessaire pour l'accueil et l'hébergement des acteurs et dans le même temps, pouvoir proposer au public rafraîchissements et restauration... (stand buvette, repas rapides...)

Aussi, depuis près de 3 mois, en lien avec les membres du conseil municipal et le soutien du Comité des Fêtes, les équipes ainsi constituées travaillent de concert avec la Compagnie Divertimento et les membres du Little Town.

Afin de compléter le collectif de bénévoles indispensables lors de cet événement, toutes personnes désireuses de participer sont les bienvenues. Pour cela, n'hésitez pas à vous manifester auprès du Comité des Fêtes ou de la Mairie, pour vous inscrire. D'avance, nous leur adressons un grand merci.

SENSIBILISATION A L'ENVIRONNEMENT



NATURA 2000 : Champagne-sur-Loue fait partie intégrante du site Natura 2000 Vallées de la Loue et du Lison. Au sein des sites Natura 2000 du réseau écologique européen, l'objectif est de **concilier les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces avec les activités économiques sociales et culturelles ou les particularités locales**.

RESTAURATION DE LA RIPISYLVE

La nécessité de protéger les **cours d'eau** : la mise en défens ou moyens mis en œuvre pour préserver le milieu « cours d'eau » est composé de **3 éléments** principaux interdépendants que sont les **berges, la ripisylve et le lit**.

La **ripisylve** étant la végétation bordant les milieux aquatiques peut former un liseré étroit ou un corridor très large.

Afin de maintenir le bon fonctionnement de la rivière, il est indispensable de procéder à des travaux de plantations et de mise en défens des berges.

Ces travaux sont prévus, début mars 2019 le long de la passe à poisson du barrage de l'usine de Roche/Loue, sur 100 mètres linéaires, sur la parcelle appartenant au Syndicat Mixte de Loue.

LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE : Une pratique polluante portant atteinte à la santé et à l'environnement.

Le brûlage des déchets verts produits par les particuliers, les collectivités et les entreprises est **interdit**.

Les possibilités de brûlage des déchets verts des activités agricoles et forestières sont **encadrées**.

Ressources :

L'arrêté préfectoral réglementant l'emploi du feu dans le Jura ainsi que la plaquette relative à la réglementation du brûlage des déchets verts et végétaux sont consultables à la Mairie et en ligne sur : www.jura.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Bruit-Dechets-Publicite/Brulage-a-l-air-libre



MAINTIEN DE LA BIODIVERSITÉ EN AGRICULTURE



Les parcelles agricoles s'inscrivent parfois dans des périmètres d'habitat d'espèces protégées ou de sites Natura 2000.

Les exploitants agricoles bénéficiant des aides PAC sont tenus de veiller au maintien de la qualité de ces espaces.

En cas de destruction ou détérioration d'habitats d'oiseaux sauvages protégés ou du non-respect des mesures de protection des habitats naturels et des espèces dans les sites Natura 2000, les aides octroyées sont réduites de 5%.

Quand il s'agit d'habitats d'espèces protégées, la destruction ou l'altération constitue aussi un délit.